



# Les Vergers sur la Mer

Charles Maurras

---

## Antigone, Vierge-Mère de l'Ordre

---

*Reprise du texte en prose uniquement*

S.I. [Genève, Suisse], Les Trois Anneaux, 1948

In-4°, 20 page

---

Texte repris du site "La Bibliothèque Royaliste" ( <http://www.royaliste.org> )

Texte mis en ligne le 23 mai 2007, site fermé fin 2014

---

Extrait du Royaliste.org

<http://www.royaliste.org>

# Antigone, Vierge-Mère de l'Ordre

- Univers - Bibliothèque - MAURRAS, Charles -



Date de mise en ligne : mercredi 23 mai 2007

## **Description :**

*Antigone, vierge-mère de l'Ordre*, collection *Au signe des trois anneaux*, Les Trois anneaux, s.l. [Genève], 1948, 20 p. éd. originale de 20 + 300 exemplaires numérotés. [Texte notamment reproduit sur microfiche à la BNF : Tolbiac - Haut-de-jardin : R107277]. Republié dans *Cahiers Charles Maurras*, n° 52, 1974.

---

**Royaliste.org**

---

Une nouvelle adaptation d'Antigone remet à l'ordre du jour le drame de conscience posé par l'acte de désobéissance pieuse de la fille d'Oedipe à la tyrannie de Créon. Celui-ci, dernier roi de Thèbes, s'est permis d'interdire la sépulture de Polynice, frère d'Antigone, coupable d'avoir pris les armes contre la Cité. Mais la vierge thébaine méprise cette loi, affronte le tyran, ensevelit son frère, est condamnée à mort, bien qu'elle ait invoqué, contre un délit d'un jour, les lois sûres, les lois inédites des dieux.

On s'accorde généralement à comprendre cette révolte comme la voix de la conscience humaine, universelle et éternelle, élevée au nom d'un impératif stoïcien et kantien. C'est la protestation moderne de l'Un contre toutes les formes de la Communauté. C'est l'énonciation du droit de la Personne contre la Cité, c'est le conflit de la politique et de la morale : on va même jusqu'à dire l'hostilité de l'Âme au corps de la Société, la sédition de l'Individu contre l'Espèce. Ainsi fait-on d'Antigone une Ennemie de la Loi sociale et comme l'incarnation sublime de l'Anarchie. Je n'ose compter tous les bons humanistes et tous les hommes d'ordre qui ont adopté et recommandé cette interprétation.

C'est un contresens complet.

J'en ai toujours eu l'impression. Elle me semblait déjà claire dès ma lointaine première lecture, lorsque, voilà près de soixante-dix ans, sous la direction de mon cher monseigneur Penon, j'essayais de déchiffrer le texte et de le comprendre, en osant même transporter un ou deux choeurs dans le pauvre bégaiement de mes rythmes français. Je viens de relire Antigone. Il n'y a pas de doute : l'anarchiste de la pièce n'est pas elle, c'est Créon. Créon a contre lui les dieux de la Religion, les lois fondamentales de la Cité, les sentiments de la Cité vivante. C'est l'esprit même de la pièce. C'est la leçon qui en ressort : Sophocle n'a pas voulu nous peindre seulement le sursaut de l'amour fraternel ni même dans le personnage de Hémon, fiancé d'Antigone, celui de l'Amour tout court. Ce qu'il veut montrer aussi c'est le châtement du tyran qui a voulu s'affranchir des Lois divines et humaines.

Antigone en a bien le sentiment. Dès le début, parlant de son dessein à sa soeur, en se prévalant de la beauté de l'acte, elle déclare refuser de manquer à la Loi souveraine que respectent les dieux. Lorsque le tyran lui reproche de préférer ce qu'elle aime à la patrie, c'est lui qui parle, c'est lui qui nous est montré prenant sa folie pour de la sagesse, et qui veut identifier son jugement particulier aux nécessités de salut public : toute la suite du drame va démontrer le contraire par la conséquence même de la mauvaise action de Créon qui détruira la Cité au lieu de la maintenir, ruinera l'Autorité et la Royauté au lieu de les sauver.

Que Polynice fût coupable d'avoir combattu contre sa patrie, rien de plus assuré. Mais il y a injustice, car démesure et disproportion entre la faute et la peine : pourquoi ? Parce que ce châtement, la privation de sépulture, était le plus sévère, le plus violent qui pût être infligé dans la Cité thébaine. Imaginez dans la Cité chrétienne un criminel que le pouvoir temporel voudrait punir par la privation du salut éternel, par la précipitation dans l'enfer éternel... C'est ainsi que Créon a condamné le mâne de Polynice à errer mille ans le long du Styx, faute de recevoir ces rites sacrés de la sépulture qui confèrent aussi aux survivants, à la famille antique, le droit de continuer dignement les ancêtres morts.

Créon aurait pu exercer sa puissance en outrageant le cadavre, en le couvrant d'opprobre, en multipliant contre lui les mémoriaux de l'exécration. Mais il passe son droit quand il prétend livrer la chair de son neveu coupable aux chiens et aux vautours. Il commet là un acte aussi inconstitutionnel que le serait celui d'un roi de France s'avisant de désigner son successeur au détriment de son fils aîné, ou léguant sa couronne à une fille ! L'usurpation du Droit ainsi commise par le Souverain est si formelle qu'elle est d'abord sentie par les craintifs vieillards du Choeur quand ils lui concèdent, mais en tremblant, la faculté de se servir de toutes les lois à sa guise envers les morts et les vivants : ils se doutent de l'illégalité monstrueuse ! Sous la menace, ils lui promettent de lui obéir, mais, disent-ils, de peur d'être mis à mort... Et quand la mauvaise nouvelle arrive, quand le garde vient dire que les rites interdits ont été mystérieusement décernés au corps de Polynice, les premiers mots du même Choeur sont pour demander au roi si

cela ne vient pas des dieux, ainsi que les vieillards ne pouvaient s'empêcher de le penser d'abord en silence. Cela met Créon en fureur. Cet énergumène prétend qu'il est inadmissible de vouloir supposer que les dieux se soient mis en peine de Polynice. Il traite le Choeur de vieux et de fol, il l'accuse de rébellion contre son pouvoir, de jalousie, de perfidie... Ce n'est pas un Chef que fait parler Sophocle, ce n'est pas un homme d'État, c'est le tyran au sens moderne, le despote, égaré par le vertige du pouvoir. Sur quoi, le Choeur, demeuré seul, se plaint que l'homme soit sujet à toujours confondre les lois issues de frêles mains humaines avec les lois des dieux qui sont inébranlables. Il va jusqu'à conclure que le gouvernement d'un homme ainsi fait n'est pas bienfaisant pour la Ville, pour la Patrie. Ainsi ce personnage impersonnel manifeste l'esprit de l'ouvrage, et nous n'en sommes qu'au début.

Que répond Antigone au premier interrogatoire ? Que l'arrêt de Créon n'était pas légal. Il n'avait pas été promulgué par Zeus, ni enregistré par Dité. Un simple édit, même royal, n'est pas assez fort pour infirmer les principes inécrits, ces données synthétiques de l'Ordre, ces hautes traditions des Autels, des Foyers, des Tombeaux, dont nul ne connaît l'origine et auxquels la simple décision « d'un homme » ne peut se comparer. S'il la prend pour une folle, il se trompe : c'est lui qui est fou. Elle le lui dit. Ce qui l'enrage encore. Le Choeur a peur, Antigone affirme cependant devant lui que tous, ici, l'approuveraient si la crainte ne fermait les bouches devant un arbitraire puissant. Créon veut invoquer l'opinion publique de ses Thébains : - Ils voient comme moi, répond-elle, ils ne parlent que pour te plaire...

Sophocle fait parler ses personnages selon leur caractère. Aussi Créon allègue-t-il le bien, le mal, les bons, les méchants, les amis, les ennemis. Cela ne peut toucher Antigone qui repousse de haut toutes ces excuses et plaidoiries personnelles. Survient Ismène, sa soeur ; elle revendique immédiatement une part dans l'acte dont elle reconnaît plus que la gloire : la légitimité. Elle regrette de n'avoir pas, elle aussi, honoré son frère mort. Là, le caractère tyrannique du rôle de Créon s'accuse et s'accentue encore. Le poète lui fait dire des paroles impies : d'un chef, il faut exécuter tous les ordres, petits ou grands, justes ou non ! Après s'être déchaîné contre l'indiscipline et l'anarchie, ce possédé se retourne et s'insurge, en fait, contre la justice, qui est l'un des principes et l'une des fins de son autorité. Or cet argument de l'Autorité et de l'Etat n'est déjà point admis comme décisif par Sophocle, tel que Créon le fait valoir. Prenons-y bien garde, lorsque son pauvre fils déchiré d'amour, le malheureux Hémon, veut fléchir son père, que fait-il ? Il invoque aussi l'intérêt du règne, celui de l'Autorité, de l'Ordre, de l'Etat. Il rapporte que toute la Cité murmure, Thèbes juge Antigone la moins coupable des femmes, elle qui va mourir pour un acte si beau, quand on lui devrait plutôt une couronne d'or ! Voilà le cri public. Hémon demande à son père de s'en rendre compte, de ne pas s'en tenir à sa propre pensée, sa pensée isolée, ni à son sentiment unique (celui que la critique moderne prête à Antigone). Hémon veut que son père écoute les gens qui pensent bien.

\_ - Telle est la voix du peuple entier de Thèbes, insiste Hémon. \_ - Alors, reprend le père, c'est le peuple qui va commander ?.. Sur quoi, le jeune homme ose se tourner vers le Choeur et le prend à témoin que son père parle comme un enfant ! Le tyran argue de son droit sur la Cité. Le jeune homme répond qu'on ne peut pas régner sur un pays désert. - Tu discutes ton père ! - Tu manques à la piété. - Je maintiens mon pouvoir. - Tu bafoues les dieux. - Tu es asservi par une femme. - Je ne suis pas, du moins, asservi par le Mal... Et, Créon accusant son fils de folie, peu s'en faut qu'il ne s'entende traiter de fou lui-même... Ce serait la seconde fois qu'il serait ainsi souffleté ! Donc, Thèbes, Hémon, Antigone pratiquent la même religion, ils suivent la même loi qui fait l'ambiance morale de la pièce, la pensée de Sophocle et de toute la Grèce. Loin de tenir à la solitude stoïque, Antigone est une légitimiste héroïque et farouche ; elle s'apparente à tous les rôles sympathiques de l'Odyssée et d'Athalie. Sophocle, Racine et Homère ont le coeur politique du même côté. C'est pourquoi, de tout temps, entre 1898 et 1944, l'Action française n'eut jamais cesse de rectifier, en ce sens, la définition d'Antigone.

...

Mais Antigone marche à la mort : O tombeau ! O lit nuptial ! Ses dernières paroles ont été pour protester qu'elle n'a violé aucune loi : \_ - On l'accuse d'impiété, elle, la Piété même ! C'est alors que surgit un personnage qui, s'il restait le moindre doute sur la question, en trancherait les derniers noeuds. Figurons-nous, un quart d'heure après le supplice de Jeanne d'Arc, quelqu'un comme le Pape de Rome venant dire aux Anglais : - Oui, c'est bien cela, vous

avez brûlé une sainte ! Le devin Tirésias remplit ici ce rôle théologique : il vient affirmer à Créon, conformément au cri de la Ville, que le Ciel est contre lui, qu'il court à de nouveaux désastres, que les augures et les présages le condamnent, lui ! Si les membres déchirés du corps sans sépulture ont soufflé leur peste sur ses autels, la faute en est au seul Créon : - Cède au mort, ne l'irrite plus, écoute une bonne parole... Ce qui ne manque pas de déchaîner, pour la dernière fois, les cris de fureur de Créon. Tirésias, qui fut son bon conseiller et son pontife dévoué, est traité de vendu, bravé, défié, bafoué, ce qui amène une sorte d'excommunication solennelle, dans laquelle le Pouvoir religieux fait connaître au Pouvoir civil, sorti de son cadre, tiré de son échelon, que l'expiation directe va commencer : un homme de la propre chair de Créon va périr parce qu'il a privé le mort des funérailles dues, parce que son impiété a volé les « dieux d'en bas » sur lesquels n'ont de pouvoir ni les hommes, ni même les dieux d'en haut : les Erinnyes déchaînées feront entendre des cris d'horreur et de fureur jusque dans le foyer de Créon.

Menaces effrayantes ! Elles ébranlent Créon, elles le retournent, il est trop tard. Antigone s'est tuée dans son tombeau, Hémon manque de tuer son père, et se tue lui-même. Le messenger qui fait le récit conclut que pareil manque de sagesse est pour les hommes le pire des maux. Rien de plus exact. Contre la religion, contre les dieux, contre les lois fondamentales de la Cité et de la race et, je répète, contre son propre pouvoir, contre la mesure de la raison et le bien de l'État, Créon est le type accompli de l'insurrection. Il s'accuse lui-même de son égarement, de l'isolement qu'il s'est infligé, et quand sa femme s'est immolée à son tour, il se confesse encore le seul coupable. Alors que le Choeur, désormais revenu à son mouvement spontané de la première scène, déclare le Bonheur fils de l'unique Sagesse et du Respect des dieux, tandis que l'orgueil du Moi humain est conduit à payer l'excès de ses prétentions. S'il y avait à célébrer quelque part les funérailles de quelque fameux Anarchiste couronné, je demande quel autre trône pourraient jouer les grandes orgues, à cette occasion.

Non, l'image courante d'Antigone est à réviser. C'est elle qui incarne les lois très concordantes de l'Homme, des Dieux, de la Cité. Qui les viole et les défie toutes ? Créon. L'anarchiste, c'est lui. Ce n'est que lui.